

# SOCIETE AVICOLE DU ROUERGUE

## BARAQUEVILLE

41eme EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE BARAQUEVILLE

DES 19 ET 20 FEVRIER 2022 ESPACE RAYMOND LACOMBE

### EXPOSITION PIGEONS

Championnat REGIONAL OCCITANIE pigeons SOTTOBANCA

Championnat interrégional PIGEON TEXAN régions 13 et 14

Championnat USASO pigeons de forme Français et étrangers

Championnat régional USASO pigeons caroncules et pigeons de Couleur

Prix du Conseil départemental au meilleur : Pigeon

### EXPOSITION LAPINS ( en partenariat avec le Lapin Club du Sud-Ouest )

Championnat régional USASO LAPINS grandes races, races moyennes et petites races

Championnat régional FAUVE DE BOURGOGNE

Championnat régional lapins ARGENTES

Championnat régional LAPINS à extrémités colorées

Challenge Régional LIEVRE BELGE

TOURNOI des élevages classés du Lapin Club de France – exposition en parquets de 4

Partenaire de la course aux points du Lapin Club de France

Prix de la FASA attribué à un lapin

Challenge du meilleur mâle et meilleure femelle cobaye

Prix du Lapin Club du Sud-Ouest 2022

Prix du conseil Régional au plus bel animal de l'exposition

Additif particulier aux règlements généraux de la SCAF et de L'USASO

DROITS D'INSCRIPTIONS	
-----------------------	--

Les 12 premières unités	3.50 euros
-------------------------	------------

Les unités suivantes :	1.50 €
------------------------	--------

Participation aux frais et palmarès	5.00 €
-------------------------------------	--------

Les droits d'inscription seront envoyés accompagnés des certificats de vaccination au plus tard

Le **15 janvier 2022**, règlement libellé à l'ordre de la S.A.R. **les engagements non accompagnés du règlement ne seront pas pris en compte**

à adresser à Mlle ELISE BLANC. La Trainerie 12160 MOYRAZES

06 74 10 41 81

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE APRES LA DATE DU 15 JANVIER 2022**

Les ventes devront être déclarées impérativement à l'inscription ; la société les majorera de 15 %. La société avicole ne sera pas responsable des erreurs si les ventes ne sont pas faites à l'engagement,

**Les retraits de vente ne seront pas acceptés**

## PROGRAMME DE L'EXPOSITION

Mardi 15 février : Transport du matériel  
Mercredi 16 février: Montage des cages à partir de 9 heures pour la S.A.R. et la F.A.S.A.

**Jeudi 17 février: Réception des animaux et mise en cage Espace Raymond Lacombe  
De 9 heures à 19 heures**

Vendredi 18 février : Jugement, l'entrée des exposants est formellement interdite.  
Les notes des juges sont sans appel, elles seront indiquées sur les  
fiches individuelles agrafées aux cages

Samedi 19 février : Ouverture au public de 9 h à 19h, inauguration en présence des officiels à 11 h

Dimanche 20 février : Ouverture au public de 9 h à 17 h 30  
Remise des récompenses à 16 h 30  
Retrait des animaux à partir de 17 h 30

## RECOMPENSES

Récompenses conformes aux articles 4 et 5 du règlement de L'USASO

Les prix d'élevage seront récompensés par la S.A.R.

Sera également décerné :

Le Prix de la Mairie de Baraqueville récompensera les plus jeunes éleveurs (indiquer la date de naissance)

Pour les oiseaux, les 97, 96, 95 seront récompensés ainsi que les 97, 96.5, 96,95 pour les lapins et  
cobayes. ***(En ce qui concerne les lapins le tatouage est obligatoire dans les deux  
oreilles) et devra être mentionné sur la feuille d'encagement***

Toutefois, il ne sera attribué qu'une seule plaque aux exposants ayant obtenu plusieurs de ces notes,  
toutes catégories confondues

## CHAMPIONNATS

Pour les championnats, seul le règlement des clubs concernés sera appliqué.

Le présent règlement est un complément du règlement général des expositions régit par la S.C.A.F. et  
L'USASO, consultable sur site : <http://s.c.a.f.free.fr> et <http://usaso.fr>

Tous les exposants par le fait de leur demande d'admission à l'exposition déclarent adhérer au présent  
règlement et s'engagent à s'y conformer.

La réalisation de l'exposition entraînant des frais importants, la S.A.R. a décidé qu'en cas de grève, ou de  
mauvaises conditions climatiques, ou de tout autre fait de force majeure Les frais d'engagement ne  
seraient en aucun cas remboursés.